CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de L'Education et des Collèges Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET : Subventions complémentaires de fonctionnement relatives aux activités physiques de pleine nature (APPN).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les programmes relatifs à l'éducation physique et sportive prévoient que doit être abordé, durant la scolarité au collège, l'ensemble des groupes d'activité en matière sportive, dont la pratique d'une activité physique de pleine nature (APPN) (voile, canoë, escalade, course d'orientation, VTT,...).

Depuis 2003, le Département inscrit un crédit destiné à prendre en charge, lorsque cela est nécessaire, le transport des élèves pour la pratique de ces activités.

A ce titre, les collèges peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transport correspondant à 10 séances (durée d'un cycle d'enseignement E.P.S) par classe pratiquant une activité extérieure, à raison d'une rotation pour 2 classes. Le forfait retenu est le même que celui appliqué pour les déplacements vers les installations sportives municipales lors du calcul des dotations de fonctionnement, soit 120 €par rotation.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, les propositions d'attribution de subventions pour les établissements concernés, permettant de financer ces rotations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL